ARTICLE 4 : véhicule

Tout véhicule participant doit être assuré conformément à la règlementation en vigueur, et aucun recours ne pourra être formulé envers les organisateurs.

Un extincteur, un triangle de pré-signalisation et une roue de secours sont obligatoires pour chaque véhicule.

ARTICLE 5 : conducteur

Le conducteur doit être en possession de la carte grise du véhicule, des documents d'assurance, du permis de conduire : ces documents seront contrôlés avant le départ. Le conducteur ne devant pas faire l'objet d'une procédure de suspension du permis de conduire.

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, des arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'aux articles du présent règlement.

Les conséquences des infractions au code de la route ne pourront en aucun cas être supportées par l'organisation, et resteront à la charge des participants.

ARTICLE 6 : assurance

Les véhicules devront être couverts par une **assurance responsabilité civile et personnes transportées**, et bénéficier de leur propre **assistance dépannage**.

Une police d'assurance sera souscrite par l'organisation pour garantir en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion, survenus en cours de randonnée, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs et aux participants du fait des dommages corporels et matériels causés aux spectateurs ou à des tiers. Les garanties dommages, vol et assistance dépannage sont exclues.

ARTICLE 7 : vérifications

L'organisation vérifiera la conformité du véhicule avec la fiche d'engagement ainsi que son état général. Elle pourra refuser le départ à tout véhicule non conforme aux règles de sécurité.

ARTICLE 8 : publicité

Les participants s'engagent à porter la publicité de l'organisation.

Ils cèdent leur droit à l'image à l'organisation qui pourra les diffuser selon ses besoins sur quelque support que ce soit, existant ou à venir.

ARTICLE 9 : réclamations

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera admise.

Du fait de son engagement, chaque participant accepte de se conformer aux décisions de l'organisation.

ARTICLE 10 : modifications

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie de ce programme en fonction des circonstances.

ARTICLE 11 : annulation

En cas d'annulation du "33ème Virou Virou", les participants seront intégralement remboursés.

Les participants déclarant forfait seront remboursés en totalité si l'organisation en est informée **avant le 10 juin 2024**. Dans le cas contraire, les droits d'inscription de la voiture resteront acquis à l'organisation.

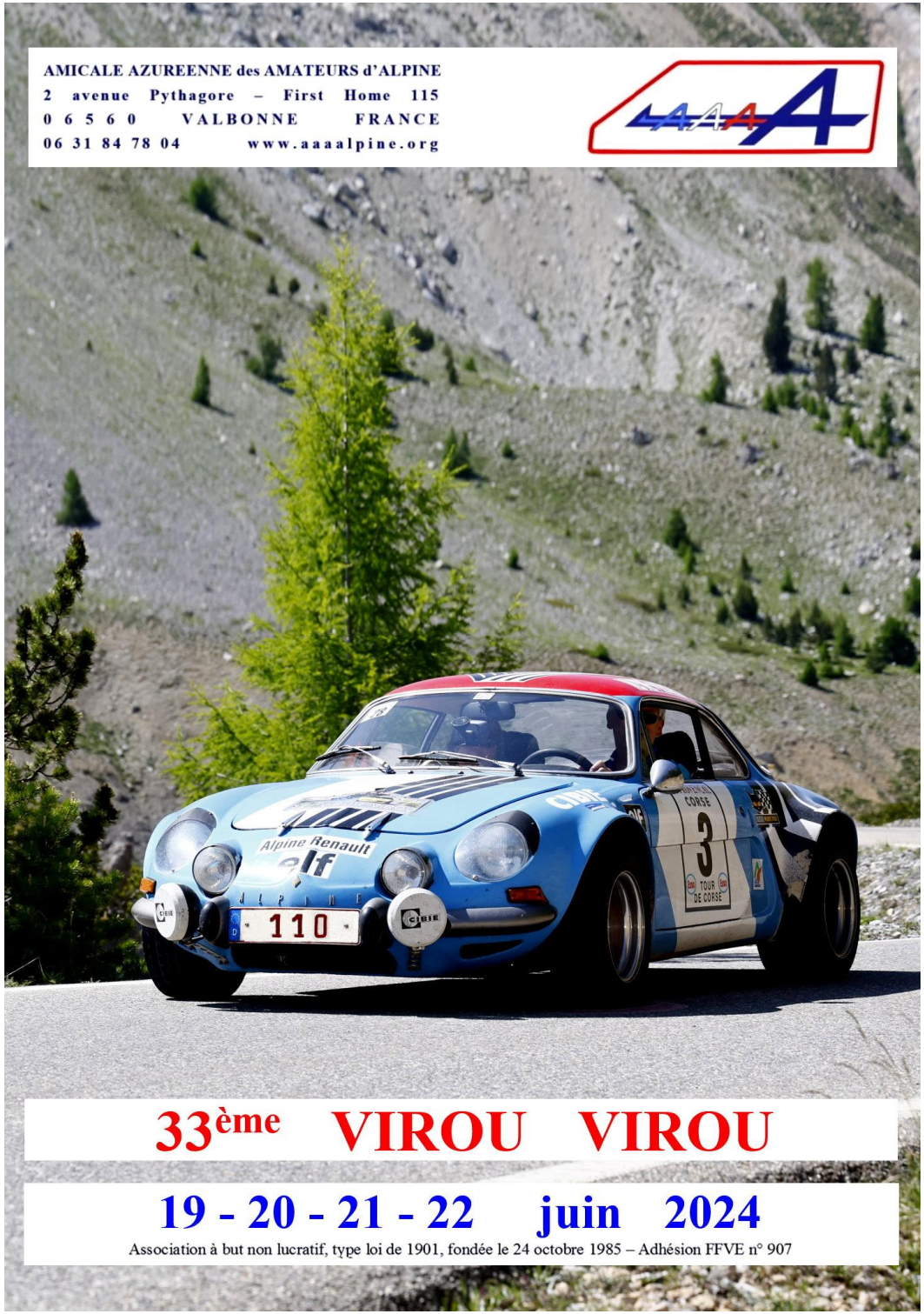

AMICALE AZUREENNE des AMATEURS d' ALPINE
2 avenue Pythagore – First Home 115
0 6 5 6 0 VALBONNE FRANCE
06 31 84 78 04 www.aaaalpine.org

33ème VIROU VIROU

19 - 20 - 21 - 22 juin 2024

PROGRAMME

Les ALPES du SUD
Les routes de la COUPE des ALPES
Les routes du RALLYE de MONTE CARLO

mercredi 19 juin

08:00 Accueil des participants à Opio au Château de la Bégude

09:30 1ère étape (135 km)
Opio, Vence, Coursegoules, Roquestéron, Puget Théniers, Beuil, Valberg

14:30 2ème étape (140 km)
Valberg, St Sauveur, St Etienne, Col de la Bonette, Jausiers, le Lauzet Ubaye

jeudi 20 juin

08:30 3ème étape (125 km)
le Lauzet Ubaye, Seyne, Digne, Col de Corobin, St André les Alpes, Castellane

14:30 4ème étape (200 km)
Castellane, Moustiers, Mézel, Thoard, la Motte du Caire, Chorges, Embrun

vendredi 21 juin

08:30 5ème étape (145 km)
Embrun, Guillestre, Col d'Izoard, Col du Lautaret, Chambon, Venosc

14:30 6ème étape (220 km)
Venoscs, Col d'Ornon, Corps, Ancelle, Chorges, Espinasses, Pra Loup

samedi 22 juin

08:30 7ème étape (140 km)
Pra Loup, Col de la Cayolle, Guillaumes, Beuil, Villars sur Var, Castagniers

15:00 Clôture

AMICALE AZUREENNE des AMATEURS d' ALPINE
2 avenue Pythagore – First Home 115
0 6 5 6 0 VALBONNE FRANCE
06 31 84 78 04 www.aaaalpine.org

33ème VIROU VIROU
19 - 20 - 21 - 22 juin 2024

REGLEMENT

ARTICLE 1 : présentation

L'Amicale Azuréenne des Amateurs d' ALPINE organise les 19 - 20 - 21 - 22 juin 2024 une randonnée touristique dénommée "33ème VIROU VIROU", se déroulant sur routes ouvertes à la circulation.

L'équipage de chaque voiture recevra au départ un carnet de route portant les indications nécessaires.

ARTICLE 2 : voitures admises

Sont **admises** les voitures **ALPINE** de la gamme classique (1955-1995) et actuelle (2018-2024). Les **autres voitures** sont admises sur liste d'attente avec statut d'**accompagnatrices**. Les **voitures non immatriculées** ne sont **pas admises**. Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser sans justification, toute demande d'engagement.

Le nombre maximum de voitures admises est de **30**.

ARTICLE 3 : engagement

Les demandes d'engagement devront être retournées dûment remplies et signées, accompagnées des droits d'inscription, comprenant le carnet de route, 2 plaques "rallye", 2 photographies sur route dans la mesure des possibilités techniques à condition d'effectuer le parcours incluant les points photographiques prévus, la restauration et l'hébergement en hôtel, fixés selon le barème suivant :

mercredi 19 juin	voiture	**80 €** club ALPINE	**90 €** hors club
	déjeuner	**45 €** par personne	
	dîner	**35 €** par personne	
	hôtel	**120 €** pour 1 chambre / for 1 room	**220 €** pour 2 chambres
jeudi 20 juin	voiture	**80 €** club ALPINE	**90 €** hors club
	déjeuner	**45 €** par personne	
	dîner	**35 €** par personne	
	hôtel	**120 €** pour 1 chambre / for 1 room	**220 €** pour 2 chambres
vendredi 21 juin	voiture	**80 €** club ALPINE	**90 €** hors club
	déjeuner	**45 €** par personne	
	dîner	**35 €** par personne	
	hôtel	**120 €** pour 1 chambre / for 1 room	**220 €** pour 2 chambres
samedi 22 juin	voiture	**50 €** club ALPINE	**60 €** hors club
	déjeuner	**60 €** par personne	

La date limite d'inscription est fixée au 10 juin 2024.

Toute demande d'engagement non accompagnée de tout ou partie des droits ne sera pas enregistrée.

En cas de refus d'engagement de la part des organisateurs, les droits seront intégralement remboursés.

Association à but non lucratif, type loi de 1901, fondée le 24 octobre 1985 – Adhésion FFVE n° 907

AMICALE AZUREENNE des AMATEURS d' ALPINE
2 avenue Pythagore – First Home 115
06560 VALBONNE FRANCE
06 31 84 78 04 www.aaaalpine.org

33ème VIROU VIROU

19 - 20 - 21 - 22 juin 2024

BULLETIN d' INSCRIPTION

EQUIPAGE / TEAM

Pilote / Driver

Nom / Name . . . . . Prénom / First Name . . . . . .

Adresse / Address . . . . . .

. . . . . .

Club ALPINE . . . . . Téléphone - Phone + ...

mél / e-mail . . . . . @ . . . . . .

Copilote / Navigator

Nom / Name . . . . . Prénom / First Name . . . . . .

VOITURE / CAR

Modèle / Model . . . . . .

Cylindrée / Cubic Volume . . . . cm^3 Année / Year . . . .

Immatriculation / Number plate . . . . . .

Assurance / Insurance company . . . . . .

Numéro de contrat / Number . . . . . .

ENGAGEMENT / REGISTRATION

Sélectionnez vos options, spécifiez le nombre de personnes, de chambres et de lits, et calculez le montant total.
Select your options, specify the number of persons, of rooms and beds, and compute the total amount.

mercredi 19 juin	voiture / car	**80 €** club ALPINE	**90 €** hors club	= . . €.
	déjeuner / lunch	**45 €** par personne / person	**x** . . personnes / persons	= . . €.
	dîner / dinner	**35 €** par personne / person	**x** . . personnes / persons	= . . €.
☐ **1** ☐ **2** lits / beds	hôtel / hotel	**120 €** pour 1 chambre / room	**220 €** pour 2 chambres	= . . . €.
jeudi 20 juin	voiture / car	**80 €** club ALPINE	**90 €** hors club	= . . €.
	déjeuner / lunch	**45 €** par personne / person	**x** . . personnes / persons	= . . €.
	dîner / dinner	**35 €** par personne / person	**x** . . personnes / persons	= . . €.
☐ **1** ☐ **2** lits / beds	hôtel / hotel	**120 €** pour 1 chambre / room	**220 €** pour 2 chambres	= . . . €.
vendredi 21 juin	voiture / car	**80 €** club ALPINE	**90 €** hors club	= . . €.
	déjeuner / lunch	**45 €** par personne / person	**x** . . personnes / persons	= . . €.
	dîner / dinner	**35 €** par personne / person	**x** . . personnes / persons	= . . €.
☐ **1** ☐ **2** lits / beds	hôtel / hotel	**120 €** pour 1 chambre / room	**220 €** pour 2 chambres	= . . . €.
samedi 22 juin	voiture / car	**50 €** club ALPINE	**60 €** hors club	= . . €.
	déjeuner / lunch	**60 €** par personne / person	**x** . . personnes / persons	= . . €.
			TOTAL	= . . . . €.

Paiement par chèque à l'ordre de l' A.A.A.A. / Payment by check ordered to A.A.A.A.

Le pilote et le copilote certifient avoir pris connaissance du règlement, l'agréer entièrement et abandonner tout recours à l'encontre de l'organisation quels qu'en soient les motifs et les circonstances.

Fait à . . . . . le . . . . . .

Signature Signature PILOTE Signature COPILOTE

AMICALE AZUREENNE des AMATEURS d' ALPINE
2 avenue Pythagore – First Home 115
06560 VALBONNE FRANCE
06 31 84 78 04 www.aaaalpine.org

33ème VIROU VIROU
19 - 20 - 21 - 22 juin 2024

BULLETIN d' INSCRIPTION

EQUIPAGE / TEAM
Pilote / Driver
Nom / Name . . . . . Prénom / First Name . . . . . .
Adresse / Address . . . . . .
. . . . . .
Club ALPINE . . . . . Téléphone - Phone + ...
mél / e-mail . . . . . @ . . . . . .
Copilote / Navigator
Nom / Name . . . . . Prénom / First Name . . . . . .
VOITURE / CAR
Modèle / Model . . . . . .
Cylindrée / Cubic Volume . . . . cm³ Année / Year . . . .
Immatriculation / Number plate . . . . . .
Assurance / Insurance company . . . . . .
Numéro de contrat / Number . . . . . .
ENGAGEMENT / REGISTRATION
Sélectionnez vos options, spécifiez le nombre de personnes, de chambres et de lits, et calculez le montant total.
Select your options, specify the number of persons, of rooms and beds, and compute the total amount.

mercredi 19 juin	voiture / car	80 € club ALPINE	90 € hors club	= . . €.
	déjeuner / lunch	45 € par personne / person	x . . personnes / persons	= . . €.
	dîner / dinner	35 € par personne / person	x . . personnes / persons	= . . €.
☐ 1 ☐ 2 lits / beds	hôtel / hotel	120 € pour 1 chambre / room	220 € pour 2 chambres	= . . . €.
jeudi 20 juin	voiture / car	80 € club ALPINE	90 € hors club	= . . €.
	déjeuner / lunch	45 € par personne / person	x . . personnes / persons	= . . €.
	dîner / dinner	35 € par personne / person	x . . personnes / persons	= . . €.
☐ 1 ☐ 2 lits / beds	hôtel / hotel	120 € pour 1 chambre / room	220 € pour 2 chambres	= . . . €.
vendredi 21 juin	voiture / car	80 € club ALPINE	90 € hors club	= . . €.
	déjeuner / lunch	45 € par personne / person	x . . personnes / persons	= . . €.
	dîner / dinner	35 € par personne / person	x . . personnes / persons	= . . €.
☐ 1 ☐ 2 lits / beds	hôtel / hotel	120 € pour 1 chambre / room	220 € pour 2 chambres	= . . . €.
samedi 22 juin	voiture / car	50 € club ALPINE	60 € hors club	= . . €.
	déjeuner / lunch	60 € par personne / person	x . . personnes / persons	= . . €.
			TOTAL	= . . . . €.

Paiement par chèque à l'ordre de l' A.A.A.A. / Payment by check ordered to A.A.A.A.

Le pilote et le copilote certifient avoir pris connaissance du règlement, l'agréer entièrement et abandonner tout recours à l'encontre de l'organisation quels qu'en soient les motifs et les circonstances.

Fait à . . . . . le . . . . . .

Signature PILOTE Signature COPILOTE

Association à but non lucratif, type loi de 1901, fondée le 24 octobre 1985 – Adhésion FFVE n° 907